



Quid de la déductibilité de la TVA en l'absence de chiffre d'affaires ?

Conseils pratiques publié le 15/11/2021, vu 4826 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Vous êtes assujetti à la TVA, effectuez des dépenses soumises à la TVA mais depuis plusieurs années, n'avez aucune activité économique : pouvez-vous déduire la TVA générée par les frais généraux de votre structure ?

En l'absence de chiffre d'affaires, l'administration fiscale rejette le droit à déduction de la TVA générée par les frais généraux.

Elle se base sur l'arrêt du 8 février 2007 affaire 435/05 Inverstrand : « Pour la Cour de Justice de la Communauté Européenne, l'existence d'un lien direct et immédiat entre une opération particulière en amont et une ou plusieurs opérations en aval ouvrant droit à déduction est en principe nécessaire pour que le droit à déduction soit reconnu à l'assujetti. »

En conséquence, un assujetti n'ayant pas eu d'activité économique depuis plusieurs années, ne peut être fondé à demander le remboursement du crédit de TVA résultant de la déductibilité de la TVA payée lors de ses dépenses de frais généraux.

Source : anafagc.fr

Pour plus d'infos : [Quand la TVA est-elle déductible ?](#)

Voir aussi notre guide : [Remplir la déclaration de TVA CA12 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Remplir la déclaration de TVA CA12](#)
- [Récupérer une facture impayée](#)
- [Éviter les impayés](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)

- [Comment calculer le montant de la TVA collectée ?](#)
- [TVA : quand faut-il déterminer un coefficient de déduction ?](#)
- [Comment calculer la TVA à reverser au Trésor public ?](#)

- Comment sont calculés les acomptes de TVA ?
- Comment se faire rembourser un crédit de TVA ?
- Remplir la déclaration de TVA CA12
- Quels sont les différents taux de TVA ?